



ANNEXE 2 : Grille des compétences croisée diplômes/expériences

L'expérience sera considérée comme professionnalisante dès lors que le candidat justifie de 10 points au moins dans la grille de validation croisée diplôme/expérience présentée ci-dessous, au dépôt de la demande. L'expérience valorisée est celle ayant eu lieu au cours des trois années précédant la date de dépôt de la demande (les expériences antérieures ne sont pas prises en compte). Il est possible de cumuler des points dans une ou plusieurs des catégories d'expériences en cas d'expériences multiples.

Conditions	Niveau* ou diplôme	Points DNA
DNA : être titulaire au moins d'un diplôme de niveau 3 agricole ou d'un diplôme de niveau 4 quelle que soit la spécialité	Diplôme de niveau 3 agricole (CAPa)	3
	Diplôme de niveau 4 non agricole (BAC)	4
	Diplôme de niveau 5,6,7 ou 8 non agricole	5
	Niveau 3 agricole	
	Niveau 4 non agricole	3
	Niveau 5,6,7 ou 8 non agricole	4
	Niveau 4 ou plus , agricole	8
Conditions	Situations professionnelles significatives	Points DNA
Expérience L'expérience est prise en compte dans la limite de 24 mois et devra être à minima de 9 mois consécutifs pour couvrir un cycle de production. <i>Nombre de points par type d'expérience pour une expérience de 24 mois (calcul des points au prorata temporis si expérience inférieure à 24 mois.)</i>	Expérience salariée agricole**	
	<ul style="list-style-type: none"> Ouvrier (selon la grille de la convention collective)** 	7
	<ul style="list-style-type: none"> Technicien (selon la grille de la convention collective) ** 	8
	<ul style="list-style-type: none"> Agent de maîtrise (selon la grille de la convention collective) ** 	9
	<ul style="list-style-type: none"> Cadre (selon la grille de la convention collective) ** 	10
	Expérience non salarié en tant que chef.fe d'exploitation (affilié MSA ATP ou ATS)	10
	Expérience en tant que titulaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) agricole	9
	Expérience non salariée en tant que conjoint.e collaborateur.ice / collaborateur.ice d'exploitation	8
	Expérience non salariée en tant que cotisant.e de solidarité	7
	Expérience non salariée en tant qu'aide familiale	6
	Expérience en tant que titulaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) non agricole mais en lien avec le projet d'exploitation	5
Expérience CEFI, pour une durée de 12 mois et 3 mois minimum <i>(calcul des points au prorata temporis si expérience inférieure à 12 mois)</i>	Expérience en tant que stagiaire dans le cadre d'un Contrat Emploi Formation Installation	8

*Le niveau correspond au suivi de la formation sans obtention du diplôme.

**Positionnement de votre expérience selon la grille de classification prévue par la Convention collective applicable aux salariés agricoles.